



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2152

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux 2017 - 2ème phase - Lancement de l'appel à projets internationaux 2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Vincent

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Hugué), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2152**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux 2017 - 2ème phase - Lancement de l'appel à projets internationaux 2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale définit les principes et le cadre d'action possible pour les collectivités territoriales en la matière.

Dans ce cadre, la Métropole de Lyon peut soutenir, à travers des subventions de fonctionnement, des actions menées par les acteurs locaux du territoire trouvant leur cohérence avec les principaux axes stratégiques de la Métropole à l'international : stratégie Europe et animation territoriale sur les politiques européennes, coopérations bilatérales géographiques et thématiques, coopération au développement avec les pays émergents, internationalisation du territoire, sensibilisation des citoyens, et notamment aux publics jeunes aux thématiques internationales permettant de mieux connaître les cultures du monde et les grands enjeux mondiaux.

I - Les objectifs poursuivis par la Métropole, les thématiques et les critères de sélection des projets

La Métropole et la Ville de Lyon ont approuvé la création d'un service commun des relations internationales au 1er janvier 2017 afin de poursuivre la mise en commun et l'optimisation de leurs ressources et de renforcer l'impact de leurs politiques respectives permettant de conduire une stratégie complète et intégrée dans le domaine des relations internationales.

Sur cette thématique des acteurs locaux développant des actions internationales, la Métropole et la Ville de Lyon ont souhaité lancé une procédure commune d'appel à projets internationaux (AAPI) pour l'attribution et le financement des subventions relevant de de leurs compétences respectives.

La 1ère édition de cet appel à projets commun, qui se déroule sur l'exercice 2017, est conçue comme une année d'expérimentation du dispositif avec les objectifs suivants :

- stimuler l'engagement de la société civile, et plus particulièrement de la jeunesse, face aux défis sociétaux du XXIème siècle,

- faire émerger des dynamiques d'actions renouvelées, innovantes et concertées dans le cadre des compétences de la Métropole,

- structurer l'accompagnement des porteurs de projets du territoire et soutenir une plus forte efficacité collective,

- optimiser l'impact local des actions collectives dans une cohérence entre ici et là-bas.

Quatre thématiques d'intérêt ont été identifiées en déclinaison des objectifs de l'AAPI, permettant de positionner les critères de sélection des projets pour chacune d'entre elles.

1° - Les dynamiques d'internationalité sur le territoire de la Ville de Lyon et de la Métropole

Les critères de sélection sur cette thématique sont les suivants :

- la contribution du projet à l'attractivité et aux politiques d'accueil de nos territoires en cohérence avec les orientations de développement international de la Ville de Lyon et de la Métropole,
- la contribution du projet au rayonnement international de la Ville de Lyon et de la Métropole sur la scène européenne et internationale et en particulier de leurs emblèmes,
- la contribution du projet à la coopération avec les communautés créatives et culturelles,
- l'approche multi-acteurs et collective,
- le nombre et/ou la qualité des bénéficiaires.

2° - Le développement et la promotion de la francophonie sur le territoire de la Ville de Lyon et de la Métropole, en lien avec les territoires partenaires

Les critères de sélection sur cette thématique sont les suivants :

- la qualité de la participation citoyenne à l'échelle de la Ville de Lyon et de la Métropole, notamment des plus jeunes, sur des actions et des événements valorisant la francophonie,
- l'approche multi-acteurs, faisant émerger la diversité des acteurs et des thématiques contribuant à la francophonie (culture, éducation, linguistique, développement économique, droits de l'homme, etc.),
- le croisement de la francophonie avec les grands enjeux de nos politiques publiques (culture, numérique, développement économique, vie associative, etc.) pour faire émerger de nouveaux projets,
- le nombre et/ou la qualité des bénéficiaires,
- la cohérence des actions proposées avec les territoires partenaires.

3° - Le dialogue des cultures par l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale, sur le territoire de la Ville de Lyon et de la Métropole et sur les territoires partenaires

Les critères de sélection sur cette thématique sont les suivants :

- la qualité de la participation citoyenne, notamment des jeunes, et les prises de conscience sur les grands enjeux internationaux du XXIème siècle,
- la promotion de la diversité des cultures de nos territoires et favorisant la rencontre des citoyens lyonnais et métropolitains sur notre territoire lors d'échanges et d'événements,
- l'approche multi-acteurs et collective du projet ainsi que la diversité des acteurs impliqués,
- le nombre et/ou la qualité des bénéficiaires.

4° - Les projets de solidarité internationale menés sur des territoires émergents sur la base d'échanges réciproques et solidaires, visant à favoriser le développement local et l'autonomie des populations bénéficiaires (hors projets fonds eau)

Les projets identifiés doivent s'inscrire dans un ou plusieurs objectifs suivants : le développement local et durable, le respect des ressources et des cultures, l'accès aux droits fondamentaux, en particulier pour les femmes et les enfants, l'émergence de la société civile des territoires partenaires, les démarches partenariales avec les secteurs de l'économie sociale et solidaire, de la micro-finance et de l'entrepreneuriat, l'appui à la gouvernance locale.

Les critères de sélection sur cette thématique sont les suivants :

- la pertinence du diagnostic des besoins identifiés, la fiabilité des données et la viabilité de la réponse apportée qui devra s'appuyer sur les acteurs locaux des territoires partenaires,
- le projet favorisant la rencontre des habitants lyonnais et métropolitains sur notre territoire,
- l'approche multi-acteurs du projet, faisant émerger la diversité des acteurs,
- le nombre et/ou la qualité des bénéficiaires.

II - Bilan de la 1ère phase d'appel à projets 2017 et propositions nouvelles de financement dans le cadre de la 2ème phase de l'appel à projets 2017

1° - Bilan de l'appel à projets 2017 - 1ère phase

En 2017, l'AAPI est mis en œuvre en 2 phases distinctes avec une enveloppe budgétaire prévisionnelle maximum de 220 000 € pour la Métropole.

Pour la 1ère phase, par délibération n° 2017-1770 du Conseil du 6 mars 2017, la Métropole a approuvé les principes généraux d'organisation pour le soutien aux acteurs internationaux sur le territoire de la Métropole, les critères d'attribution et les modalités de paiement dans sa phase d'expérimentation ainsi que le financement de 17 projets portant des actions à caractère international, pour un budget total de 88 400 €.

2° - Proposition de financement de l'appel à projets 2017 - 2ème phase

La 2ème phase de l'appel à projets est conduite selon les mêmes principes généraux, thématiques et critères que pour la 1ère phase.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 120 500 € au bénéfice de 17 associations et structures, menant des actions à caractère international dont le détail figure en annexe.

Le versement de la subvention interviendra au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle ladite subvention est attribuée sur présentation d'un bilan d'activités et financier de l'opération. Dans le cas où une convention est signée, les conditions de paiement y seront précisées.

3° - Synthèse des 2 phases de l'appel à projets internationaux 2017

Au total, ce sont 112 dossiers qui ont été déposés selon les 4 thématiques : francophonie, internationalité du territoire, éducation à la citoyenneté européenne et internationale, solidarité internationale dont 55 nouveaux acteurs.

34 associations seront donc ainsi retenues en 2017, pour un montant total de subventions de 208 900 €.

Cette édition expérimentale a permis de rationaliser et de renouveler les projets et acteurs locaux bénéficiaires de subventions dans un cadre budgétaire contraint.

Elle valide aussi l'intérêt de l'appel à projets internationaux et la pertinence des critères de sélection des projets tels que décrits ci-dessus.

III - Lancement de l'appel à projets internationaux 2018

Il est proposé de reconduire, pour l'année 2018, l'organisation d'un nouvel appel à projets internationaux, selon une procédure commune avec la Ville de Lyon et sur la base des mêmes objectifs renouvelés.

Les modalités d'organisation sont les suivantes :

Les demandes de subvention pour les projets sont à déposer auprès du service commun des relations internationales de la Ville de Lyon et la Métropole, par courrier ou par mail.

Pour la Métropole, ils seront instruits par ce service selon les objectifs poursuivis par la collectivité sur son champ de compétences et selon les calendriers prévisionnels suivants :

- **phase 1** : lancement de l'appel à projets le 2 octobre 2017,
- date de clôture de dépôt des dossiers : 31 octobre 2017,
- présentation de la délibération relative aux subventions de fonctionnement des projets financés lors du Conseil de Métropole de mars 2018.

- **phase 2** : lancement de l'appel à projets le 2 avril 2018,
- date de clôture de dépôt des dossiers : 30 avril 2018,
- présentation de la délibération relative aux subventions de fonctionnement des projets financés lors du Conseil de Métropole de septembre 2018.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- l'appel à projets est ouvert aux associations, aux groupements d'intérêt public, établissements publics domiciliés ou ayant leur siège social sur le territoire de la Métropole,
- les initiatives des porteurs de projets doivent contribuer à l'intérêt général,
- les initiatives des porteurs de projets doivent contribuer à l'intérêt local de la Métropole.

Chaque projet retenu pourra être subventionné par la Métropole ou conjointement par la Métropole et la Ville de Lyon.

Dans les 2 cas, le montant total des subventions accordées sera plafonné à 50 % des dépenses éligibles du budget global prévisionnel du projet. En conséquence, le financement du projet doit reposer sur d'autres sources de financement.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le principe du lancement d'un appel à projets internationaux pour l'année 2018 et les critères de sélection des projets tels que présentés dans la présente délibération, dans le cadre du budget qui sera autorisé sur cette thématique ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations, d'un montant total de 120 500 € au titre de la 2ème phase de l'appel à projets internationaux de l'année 2017, au profit des 17 bénéficiaires selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations Adea, ARHM, A. Dreams, Cluster Lumière, France-Ethiopie Corne de l'Afrique, Hendi, Ilimitrof CPG, Lyon-Haïti Partenariats, définissant notamment les conditions d'utilisation de cette subvention,

c) - les critères de sélection des projets, les modalités d'organisation et les critères d'éligibilité des porteurs de projets du soutien aux acteurs internationaux sur le territoire de la Métropole, dans le cadre du lancement de l'appel à projets internationaux 2018, tels que décrits ci-dessus et pour les 4 thématiques suivantes proposées :

- l'internationalité de la Métropole,
- la promotion de la francophonie,
- l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale,
- la solidarité internationale.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 048 - opération n° OP02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.